

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

Le 21 novembre deux mille-dix-neuf à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Date de convocation : 15 novembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BONNEAU Régis	BOUDEAUD Nathalie	FORT Claude
GENEAU Michel	LAIDET Michel	METREAUD Christine
ROBIN Robert	ROCHARD Cédric	RULLIER Jean-Jacques
TREBUCHET Gérard		

Absents : Madame FEILLEUX Christelle, Madame PEREZ Emmanuelle, Monsieur DEFOULOUNOUX David et Monsieur BERTRAND Alain.

Procurations : Monsieur BERTRAND Alain donne procuration à Monsieur TRÉBUCHET Gérard, Madame PEREZ Emmanuelle donne procuration à Madame BOUDEAUD Nathalie, Monsieur DEFOULOUNOUX David donne procuration à Monsieur GENEAU Michel, Madame FEILLEUX Christelle donne procuration à Madame METREAUD Christine.

Madame METREAUD a été élue secrétaire de séance : 14 POUR

Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2019 : l'approbation est reportée au prochain conseil municipal.

Lecture et approbation de l'ordre du jour : 14 POUR.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h20.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. DÉLIBÉRATIONS A VOTER :

1.1 Indemnités annuelles au Receveur des Communes

✓ Isabelle HAMON

Objet : Indemnité de conseil allouée aux Comptable du Trésor Public chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Mme METREAUD rappelle aux élus que Mme GIZOLME est partie de la Trésorerie de Pons-Pérignac. Elle a été remplacée par Mme HAMON du 13 mai 2019 au 31 août 2019.

Considérant le changement du perceuteur il convient de prendre une nouvelle délibération afin de lui verser ses indemnités.

Elle rappelle que l'indemnité de conseil est calculée selon la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (sauf opérations d'ordre) afférentes aux 3 dernières années puis selon des tranches.

De plus il est versé une indemnité de 45.73 € par an pour la confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- ◆ Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil relatif à sa période d'intérim, du 13 mai au 31 août 2019,

- ◆ dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame HAMON Isabelle,
- ◆ de ne pas lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

✓ Frédéric ERB

Objet : Indemnité de conseil allouée aux Comptable du Trésor Public chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Mme METREAUD rappelle aux élus que Mme GIZOLME est partie de la Trésorerie de Pons-Pérignac. Elle est remplacée par Mr ERB depuis le 01 septembre 2019.

Considérant le changement du percepteur il convient de prendre une nouvelle délibération afin de lui verser ses indemnités.

La délibération est valable sur tout le mandat du Conseil Municipal actuel.

Elle rappelle l'indemnité de conseil est calculée selon la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (sauf opérations d'ordre) afférentes aux 3 dernières années puis selon des tranches.

De plus il est versé une indemnité de 45.73 € par an pour la confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- ◆ Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100% par an à compter du 01 septembre 2019,
- ◆ dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Frédéric ERB,
- ◆ de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 01 janvier 2020 pour un montant de 45,73 €.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.2 Motion de soutien à la population retraitée

Objet : Motion de soutien à la population retraitée

Nous, élus de la commune de Saint-Léger 17800 dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- La hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisé pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la ville de Saint-Léger et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité. Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Le Maire de Saint-Léger,

Le conseil municipal de Saint-Léger.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.3 Suppression régie

Objet : Suppression Régie

2 Madame METREAUD rappelle qu'une régie est en place pour les photocopies.

Elle explique aux élus que le dernier titre déposé à la Trésorerie de Pons-Pérignac pour la période du 25/02/2019 au 01/10/2019 était d'un montant de 1,65 €,

Que le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé qu'à compter du 1er semestre 2020 la décision a été prise de supprimer le numéraire des trésoreries.

A ce titre, les mairies devront s'équiper d'un terminal de paiement électronique.

Le coût de la location d'un terminal sera plus important que le produit de la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de supprimer la régie photocopie à compter du 01 janvier 2020 :

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2.1 Subvention Commission des Jeunes

Madame METREAUD expose au Conseil Municipal la proposition de la commission des finances concernant le montant de la subvention demandée par la Commission des Jeunes au titre de l'Arbre de Noël 2019.

La commission des finances propose de verser la somme de 800€ au Comité des Fêtes de Saint-Léger pour la Commission des Jeunes afin qu'un spectacle de magie soit organisé pour l'Arbre de Noël des enfants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 800 € au Comité des Fêtes pour la Commission des Jeunes.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. INAUGURATIONS DES PROJETS RÉALISÉS LE 30/11/2019 :

Seront inaugurés, l'accessibilité de la Mairie et de la Salle Annexe, le nouveau bâtiment technique et l'abri des Pèlerins le 30/11/2019 à 10h30.

Un vin d'honneur sera servi à la salle des Fêtes.

3. TRAVAUX

3.1 Fibre optique

Les travaux sont en cours.

3.2 Local infirmière

Il reste les bandes de Placoplatre, les peintures ainsi que le carrelage à réaliser.

3.3 Logement Lijardière

Les travaux sont bien avancés, il reste à faire :

- ◆ Choix du carrelage et des accessoires cuisine
- ◆ Pose des radiateurs
- ◆ Plafonds à consolider
- ◆ Peinture
- ◆ Parquet à nettoyer
- ◆ Salle d'eau et wc à installer.

4. POINT FINANCIER :

Au 21/11/2019 le solde bancaire est de 236 303.18 €.

Il reste à payer en investissement les factures Colas pour un montant de 49 182.60 € ainsi que les factures SOPOTP pour un montant de 28 605.90 €.

5. ACHATS :

5.1 Tracteur

Le bon de commande est signé.

5.2 Défibrillateur

La commande est en cours.

5.3 Etabli

Un établi a été commandé pour le nouveau bâtiment technique.

5.4 Tronçonneuse

En remplacement, une nouvelle tronçonneuse a été achetée.

5.5 Radars pédagogiques

Les factures sont réglées, il reste à fixer les emplacements afin de les positionner.

6. TRAVAUX RÉALISÉS :

6.1 La Font de l'Isle

C'est terminé.

6.2 Le Coudrat

L'éclairage fonctionne.

6.3 Dissimulation des réseaux

Les travaux ne sont pas totalement terminés, il reste la Milaudrie et les Trois Moulins.

6.4 Extension réseau Les Tallas

Un candélabre supplémentaire sera installé.

6.5 Vente terrains :

Une vente de terrain ainsi qu'un compromis de vente viennent d'être réalisées au lotissement des Rives de la Seugne.

7. FESTIVITÉS ET ANIMATIONS :

7.1 Téléthon le 30/11/2019 à 20h00 à la salle des Fêtes

Cette année des artistes professionnels seront présents, un duo harpe/guitare ainsi qu'un chanteur/pianiste.

7.2 Le repas des aînés

Il a eu lieu le 27 octobre, le repas réalisé par le traiteur Lelong a été apprécié ainsi que l'animation faite par le groupe folklorique de Saintonge.

7.3 Noël des enfants de Saint-Léger

Il se déroulera le 15 décembre à partir de 14h30 à la salle des fêtes. Une distribution de cadeaux ainsi qu'un spectacle de magie sont au programme.

7.4 Vœux du Maire 2020

Ils auront lieu le 19 janvier 2020 à la salle des fêtes à 15h00.

8. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

8.1 Informations :

- ◆ Le projet concernant la Traverse du Peu est en cours, le dossier de consultation des entreprises est lancé.
- ◆ L'Assemblée Départementale a procédé à la répartition de la dotation 2019 du Fonds Départemental de Péréquation entre les communes de moins de 5 000 habitants. A ce titre, la commune de Saint-Léger s'est vu attribuée une enveloppe globale d'un montant de 61 921.09 € soit 36 921.09 de Fonds Départemental de Péréquation et 25 000.00 € d'aide aux dépenses sur voirie accidentogène.

8.2 Questions diverses :

- ◆ Plusieurs plaintes ont été déposées au sujet des chats errants dans le secteur de La

Croix.

- ◇ Des problèmes de chiens errants persistent.
- ◇ Au niveau environnemental, une demande a été faite concernant la construction d'une station commune de lavage pour les agriculteurs

Fin de séance : 22h10

La secrétaire de séance, Madame Christine MÉTREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU



100